

RECOMMANDE

Pharmacie de Cugy
Monsieur H. Burgener
Rte de Lausanne 3
1053 Cugy

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19
Case postale 287
1001 Lausanne

Téléphone 021 310 81 11
Téléfax 021 310 81 10
Compte postal 10-383-2
www.suva.ch

Claude Dotta

Tél. direct 021 310 81 21
Fax direct 021 310 81 10
claude.dotta@suva.ch

Référence 6000-40035.0

Votre référence

Date 21.03.2014

Objet Convention pharmaSuisse - ZMT SCTM

Monsieur,

Faisant suite aux récents courriels que vous nous avez adressés, nous avons sollicité pharmaSuisse afin de savoir si vous aviez effectivement signé à fin 2013 la convention tarifaire liant la Société Suisse des Pharmaciens et les assureurs sociaux fédéraux.

Dans sa réponse, M. Christoph Stadtmann de pharmaSuisse nous informe que suite à ses recherches et selon les pièces à sa disposition, **vous n'avez pas signé la convention en question.**

Mais, selon M. Stadtmann, il se peut que vous ayez adressé le document original à une autre instance, à fin 2013, raison pour laquelle pharmaSuisse n'en a pas connaissance.

Afin d'aller de l'avant dans cette affaire, il nous serait agréable que vous nous adressiez copie de votre envoi en vérifiant et en nous indiquant quel en a été le destinataire. Nous aviserons alors de la suite à donner à vos revendications.

Dans cette attente, nous en restons aux termes de notre courrier du 22 octobre 2013 par lequel nous vous avons clairement mis en garde au sujet des conséquences de la non signature de ladite convention, respectivement de nos intentions d'orienter nos assurés - en toute légalité - vers d'autres pharmaciens.

En outre, nous devons malheureusement constater que votre manière de procéder par le biais d'une pétition publique sur internet montre une nouvelle fois votre absence de volonté à collaborer.

L'envoi systématique d'un message électronique à un collaborateur de la Suva lors de chaque signature de votre pétition a pour effet de surcharger inutilement sa boîte mails et confine au harcèlement. Cela ne saurait être toléré plus longtemps et nous vous sommons de mettre un terme à cette pratique. A défaut nous examinerons dans quelle mesure il y lieu d'agir par la voie judiciaire.

Au cas où vous choisissiez de confier la défense de vos intérêts à un avocat, veuillez nous en informer. Nous le rencontrerons volontiers.

En l'état, toute discussion nous paraît superflue

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Suva Lausanne



Philippe Conus
Directeur



Claude Dotta
Directeur adjoint